

Nom commercial: Camphorae sol ethanolica 10%

Numéro de la matiere: 214701

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Camphorae sol ethanolica 10%

N° d'article 21470100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

STOT SE 2 H371

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H371

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

Nom commercial: Camphorae sol ethanolica 10%

Numéro de la matière: 214701

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

P260	nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P308+P311	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P403+P233	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)
contient Bornane-2-one

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Solution alcoolique

Composants dangereux

Bornane-2-one

No. CAS 76-22-2

No. EINECS 200-945-0

Numéro 01-2119966156-31-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2

H228

Acute Tox. 4

H302

Acute Tox. 4

H332

STOT SE 2

H371

Poumon; Voie d'exposition: par inhalation

Autres ingrédients

Éthanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

Eau

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 10 < 25 %

Le renvoi: [4]

eau

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

Nom commercial: Camphorae sol ethanolica 10%

Numéro de la matière: 214701

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Eau pulvérisée, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Développement des gaz toxiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial: Camphorae sol ethanolica 10%

Numéro de la matière: 214701

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Éthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH				

Bornane-2-one

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	13	mg/m ³	2	ppm(V)
Etablie le: 2017; Remarque: Auge & OAW; NIOSH				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière.

Protection des mains

nécessaire

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Liquide, limpide		
Couleur	incolore		
Odeur	d'Ethanol		
Odeur	camphrée		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	>	78	°C
Point d'éclair			
Valeur		22	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS		
Pression de vapeur			
Valeur	<	58	hPa
Source	Banque de données de substances GESTIS		
Densité			
Valeur	0.865	à	0.870
température	20	°C	
Remarque	Relative Density according specification		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Nom commercial: Camphorae sol ethanolica 10%

Numéro de la matière: 214701

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Éthanol**

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

Éthanol

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE		14.8854	mg/l
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Camphorae sol ethanolica 10%

Numéro de la matière: 214701

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES (Éthanol)	TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol)	TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Flam. Sol. 2 Matière solide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.